



codeppi

« Rien de ce qui touche la Presqu'île ne nous est étranger... »

Comité de Défense
et Protection de la Presqu'île

Président : Jean-Pierre CAMUT,

Vice-président : Anne Marie JEANTET,

Trésorier : Pierre PASTOR,

Secrétaire : Sylviane LAPORTE.

Secrétaires adjoints : Bernard CHAUVE
(représentant l'ASYNPRO)

et Martine TOUSSAINT,

Archiviste : Guy CASTAGNEDE

Email : codeppilcf@orange.fr

Site : www.codeppilcf.com

Contacts des Représentants dans les villages

CLAOUEY
Toussaint Martine
06 70 88 68 05

CAP FERRET
Barre Jean-Pierre
06 77 13 04 44

LE CANON
Camut Jean-Pierre
05 56 60 94 12

LA VIGNE
Laporte Sylviane
06 99 77 96 51

LEGE
Lhoumeau Jean-Karol
06 11 70 60 00

EDITORIAL

■ Il faut tenir et s'adapter pour ne pas disparaître...

Nous voilà à la veille de l'assemblée générale, et cette année écoulée a été riche en événements

CODEPPI a suivi ceux qui nous ont semblé être importants quant à leur incidence sur notre environnement ou notre qualité de vie de presqu'ilien. Il s'agit :

- des suites de l'accident à l'usine SMURFFIT qui aurait pu avoir de graves conséquences sur l'environnement du bassin ;

- du projet de SCOT qui va remplacer le schéma de développement en vigueur depuis 1994;

- des problèmes liés à l'érosion du littoral et aux risques d'immersion marine, sujets qui ont bénéficié en début d'année d'une réelle volonté des pouvoirs publics de communiquer et qui par la suite, allez savoir pourquoi, sont passés du «coté sombre de l'absence de communication», pourtant leurs conséquences administratives commencent aujourd'hui à défrayer la chronique ;

- du PNM qui en début d'année était sur le point d'être créé et qui continue à être d'actualité sans qu'aucune date ne soit annoncée ;

- de la démarche « Forêts d'exception » lancée par L'ONF pour les forêts domaniales du bassin d'Arcachon;

En définitive, beaucoup de sujets qui méritent d'être suivis activement par CODEPPI dans le but de vous informer.

Suite aux évolutions de la procédure qui concerne l'agrément des associations environnementales, nous avons lancé l'année dernière une demande de renouvellement de notre agrément (Acquis en 1985), qui n'a pas encore abouti. Il faut dire que les nouveaux critères d'agrément privilégient la représentativité des associations (le nombre d'adhérents) et ne reconnaît plus le domaine local pour privilégier l'action au niveau départemental. Cela donne peu de chance à CODEPPI dont l'action est locale. C'est dans ce contexte que CODEPPI a voulu rejoindre la CEBA (confédération environnement du bassin d'Arcachon). Cette confédération de vingt deux associations couvre le territoire des 17 communes du Bassin d'Arcachon et du val de l'Eyre et représente 6000 adhérents.

Cette volonté de rejoindre la CEBA répond à deux objectifs : s'adapter pour pouvoir agir plus efficacement sur les événements grâce à la représentativité de celle-ci et conserver notre spécificité «légoferrercapienne». La CEBA après un an de période probatoire a accepté CODEPPI comme membre actif. Cette affiliation définitive de CODEPPI à La CEBA fera l'objet d'un vote lors de l'assemblée générale.

Le SCOT c'est quoi ?

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document de planification et de stratégie intercommunale instauré par la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Il doit succéder au Schéma Directeur en vigueur depuis 1994. Son but est de définir l'évolution d'un territoire sur le long terme (15 à 20 ans) ainsi que de décrire un projet d'aménagement respectant le principe de développement durable.

Son utilité

Le SCOT est censé mettre en cohérence les politiques sectorielles centrées sur les questions d'habitat (PLH : Plan local de l'habitat), de déplacements (PDU : Plan de déplacements urbains), de développement économique et commercial, d'environnement, ainsi que les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Le SCOT fixe un cadre intercommunal dans lequel les projets et politiques locales doivent s'inscrire. La mise en œuvre du SCOT suppose donc une traduction, une déclinaison de ses orientations dans les documents dits «inférieurs». Tout plan, projet ou opération doit s'y référer et respecter ses orientations.

Le SCOT a reçu un avis favorable

Le SYBARVAL, syndicat chargé de l'élaboration du SCOT pour les communes du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre a publié son projet le 2/07/2012. Une enquête publique réalisée du 17/12/2012 au 04/02/2013 a permis aux commissaires enquêteurs d'analyser : 39 avis émanant des personnes publiques (communes, préfecture, conseil général, etc.) et un total de 466 observations dont 370 écrites sur les registres et 96 envoyées par courriers adressés au SYBARVAL, ainsi que l'apport non négligeable des contributions apportées par de nombreuses associations (35 au total). Ils ont conduit 214 visites dans les différents lieux de contact et reçu 466 pétitions identiques.

Les conclusions de l'enquête publique sont favorables au projet de SCOT moyennant l'éventuelle prise en compte de certaines remarques.

Des précisions quant à l'évolution de l'urbanisation et des transports

Le rapport apporte et acte quelques informations importantes, notamment sur les chiffres de l'urbanisation et fait état non de 150 000 à 200 000 nouveaux habitants (chiffre obtenu si l'on fait le calcul nombre 'hectares urbanisables x nombre d'habitations à l'hectare x nombre d'habitants par logement) mais de 60 000 en explicitant cette évaluation rapport page 27/40.

Pour ce qui concerne le transport, la commission d'enquête s'associe au constat d'une certaine inadéquation entre la structure actuelle du réseau de transport et les besoins actuels et futurs du territoire. La commission remarque par ailleurs que cela n'est pas du ressort du SYBARVAL et demande une plus grande entente entre le Conseil Général, responsable des voies de communications et les industriels du transport comme la SNCF etc.

FORET D'EXCEPTION, OU ES-TU ?

Il y a quelques mois, Codeppi a signé la charte " Forêt d'exception " des forêts domaniales du bassin d'Arcachon pour ce qui concerne la forêt de Lège-Garonne sur notre commune. Le terme " forêt d'exception " est un label de qualité, de partage et de connaissance de l'espace forestier, géré par l'ONF. A cette occasion, le comité de pilotage avait annoncé la convocation prochaine de divers groupes de travail sur les thèmes suivants : identité paysagère et historique du massif, besoins multifonctionnels et attentes sociales, biodiversité.

Depuis octobre 2012, cette procédure n'a pas progressé. Nous sommes quelque peu étonnés de cette paralysie, même si nous savons que végétaux et animaux continuent de prospérer, peu soucieux qu'ils sont des procédures administratives dès lors qu'on leur laisse la possibilité physique de vivre et que l'homme respecte les habitats.

Peut-être faut-il rechercher la cause de cette situation dans le remplacement tardif de l'agent local de l'ONF ou dans les difficultés financières de cet établissement public de l'État ?



AVIS LIBRE D'UN HABITANT DU VILLAGE DE CLAOUEY

Pendant très longtemps, les plages de Claouey ont été un espace de jeu formidable pour les enfants. Il n'y avait que du sable bien propre et l'eau était très claire.

A Bertic il y avait une parcelle bien délimitée de vase riche en algues sur laquelle nous ramassions des bigorneaux. Mais à la suite de la tempête de 1999 les vases se sont déplacées à cause de la violence des vagues. Le fond de l'eau a été brassé remuant tous les sédiments déposés. De plus le dragage du chenal de Piquey et du Courbey a peut être contribué à déplacer tous ces sédiments fixés. D'autre part les bateaux de plaisance, nombreux, créent également de nombreux remous.

Ainsi au fil des ans nous voyons à notre grand regret nos plages recouvertes de vase. Celle de Bertic est néanmoins moins touchée que les autres.

Un autre problème nous inquiète également. C'est la dégradation des algues qui modifie la qualité de la vase. Les zostères meurent à certains endroits, à cause des lixivats et autres pollutions, ce qui entraîne le changement de la texture de la vase, si bien que des ostréiculteurs se sont enlisés malgré leurs patins. Les vasières constituent un énorme habitat et garde manger pour les oiseaux. Cette année en conséquence de cette dégradation de nourriture, les bernaches ne sont pas restées, on en a trouvé certaines épuisées et amaigries. On n'a pas vu de cygnes non plus et autres espèces. Voilà ce que nous avons pu constater sur notre village de Claouey.

SOS : PINS MORTS AUX RESERVOIRS DE PIRAILLAN

Depuis quelque temps, une mortalité des pins maritimes s'est installée sur les îlots des Réservoirs de PIRAILLAN sur des parcelles détenues par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et constituant un site inscrit à l'inventaire supplémentaire des sites.

Renseignements pris auprès du garde en charge de cette zone, sous l'autorité du Conservatoire précité, aucune intervention ne serait prévue sur ces parcelles où l'on aurait décidé de laisser faire la nature.

Certes nous n'ignorons pas qu'à ce jour, aucune réglementation spécifique ne contraint un propriétaire de forêt à exploiter des arbres morts sur ses parcelles ; mais nous déplorons qu'un établissement public laisse une telle zone à l'état d'abandon. Quelque peu désappointé par cette situation, qui ne retient l'attention ni du propriétaire le CELRL, ni des services des Bâtiments de France, Codeppi a saisi le Département Santé des forêts de la DRAAF Aquitaine.

Nous vous proposons de lire ci-après la réponse du Département Santé des forêts faite par cet organisme que nous remercions de sa diligence. Cette réponse appelle de notre part quelques observations relatives à l'évolution de la biodiversité sur le site des réservoirs de Piraillan qui, semble-t'il, n'a fait l'objet d'aucun suivi scientifique, contrairement aux méthodes mises en œuvre dans les réserves biologiques dirigées de l'ONF sur les sites de Hourtin et de Mimizan.



On rappellera ici que l'INRA a engagé des recherches sur l'évolution des insectes saproxyliques dans le massif landais et que ce sujet a fait l'objet d'une thèse en 2009. Il serait opportun qu'un établissement public d'État apporte sa contribution au développement des connaissances scientifiques relatives à la dynamique de la biodiversité, sujet sur lequel de larges champs d'investigation restent à explorer.

Extrait de la réponse du pôle santé des forêts Aquitaine et Midi-Pyrénées

Suite à votre courrier du 2 avril, je me suis rendu le 12 avril dernier sur le site des "Réservoirs de Piraillan".

Les observations suivantes ont été effectuées :

une tache d'arbres morts (environ 18 arbres) est présente à l'extrémité de l'îlot "Sud". Ces arbres sont pour certains morts en fin d'année 2012 et d'autres plus anciennement. Ils présentent des attaques d'insectes cambioxyphages (scolytes et pissodes) et souvent des branches cassées lors de plusieurs coups de vent. De nombreux symptômes de présence d'insectes nécrophages sont également présents.

Dans tous les cas aucun symptôme de présence de "fomes" n'a été relevé

. Le gestionnaire du site m'a par ailleurs informé que cette zone était gérée en "îlot de sénescence" c'est à dire que les arbres morts étaient laissés sur pied, ce qui permet de favoriser la biodiversité, notamment par le maintien des populations d'insectes saproxyliques. Il est important de rappeler que le maintien de ces arbres morts ne favorise pas le développement de population d'insectes nuisibles au reste de la forêt.

Glossaire

CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Littoraux.

DRAAF Aquitaine : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine.

Saproxylique : se dit d'insectes qui se nourrissent de bois mort et en particulier des souches d'arbres après une exploitation forestière

LES PIEDS DANS L'EAU ?

La situation aujourd'hui

Pour l'instant les éléments qui correspondent à l'état des risques relatifs à la submersion marine peuvent être consultés et même téléchargés sur le site de la préfecture à l'adresse :

<http://www.gironde.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques/IAL/Etat-des-risques-IAL/Lege-Cap-Ferret>

Ce que prévoyait le SCOT lors de l'enquête publique

Le projet de Scot de juillet 2012 soumis à l'enquête publique prescrivait un certain nombre de règles relatives à l'urbanisation dans les zones à risque. L'avis de la municipalité de Lège-Cap Ferret sur ce sujet est extrait du CR du CM du 15/10/2012 :

"Sur la submersion marine : Suite à la tempête XYNTHIA l'Etat est intervenu afin que des mesures soient prises pour lutter contre le risque submersion marine .../...

.../...Page 76/77/78/79 submersion marine :

Retirer la prescription et l'obligation faite au Maire de refuser systématiquement les permis de construire dans les zone d'aléa fort" .../..."

Ce que prévoit le SCOT de juin 2013

Le SCOT n'a pas évolué depuis l'édition de juillet 2012.

Les classes d'aléa sont définies par rapport au niveau de l'eau au dessus du NGF (Nivellement Général France - niveau 0 de référence à Marseille)

	Niveau atteint par Xynthia	Niveau de l'événement de référence	Aléa fort par rapport à l'événement de référence	Aléa faible à modéré par rapport à l'aléa de référence	Aléa 2100
Partie Sud de Lège- Cap Ferret	3,20 m NGF	3,40 m NGF	Inférieur à 2,40 mètres NGF	Compris entre 2,40 et 3,40 mètres NGF	Compris entre 3,40 et 3,80 m NGF
Partie Nord de Lège- Cap Ferret	3,50 m NGF	3,70 m NGF	Inférieur à 2,70 mètres NGF	Compris entre 2,70 et 3,70 mètres NGF	Compris entre 3,70 et 4,10 m NGF

Prescription(s) prévues par le SCOT (édition juin 2013)

Dans l'attente des dispositions des futurs plans de prévention du risque de submersion marine, le SCOT fixe les prescriptions suivantes :

Ces divers extraits demandent à être consultés dans leur forme complète dans le SCOT, ils sont ici fournis à titre d'information.

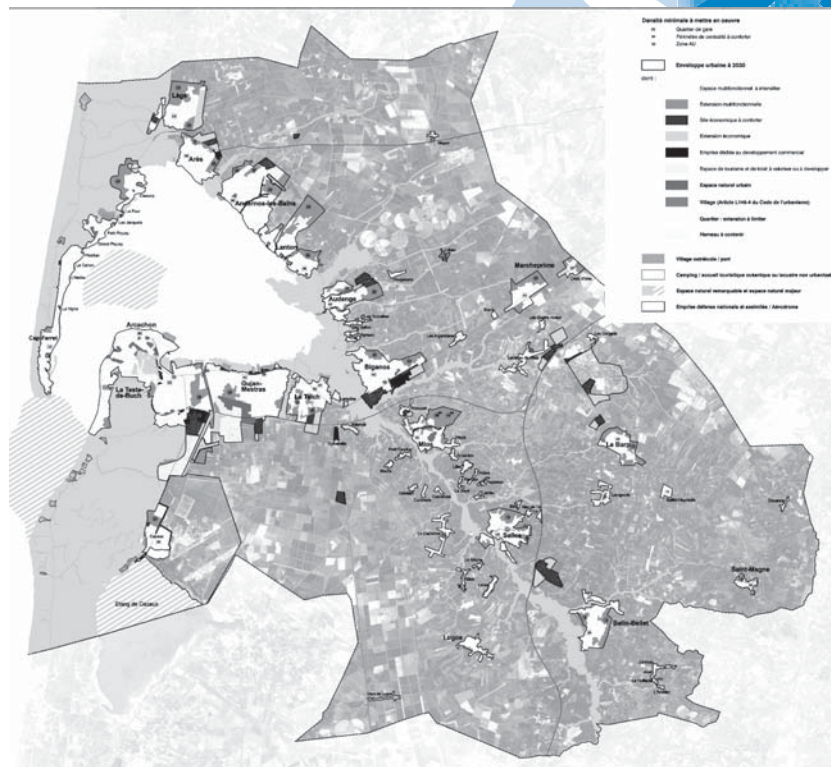
"En zones urbanisées :

Les zones soumises à aléa fort par rapport à l'évènement de référence (plus d'un mètre d'eau) sont inconstructibles. Seuls les aménagements visant à réduire la vulnérabilité des secteurs situés à

l'arrière des ouvrages de protection ainsi que ceux liés au développement des circulations douces et au libre accès du public au littoral sont autorisés.../...

Dans les " zones d'intérêt stratégique " identifiées comme site d'urbanisation nouvelle par le SCOT, des exceptions au principe d'inconstructibilité derrière les ouvrages en zones d'aléa fort seront à étudier dans le cadre des PPRL. Dans l'attente de leur approbation, les terrains restent inconstructibles en application de l'art. R.111-2 du code de l'urbanisme. Toute exception au principe d'inconstructibilité derrière les ouvrages de protection devra se faire à la demande expresse de la commune.../...

Les zones non soumises à l'aléa de référence mais soumises à l'aléa 2100 faible incluses dans l'enveloppe urbaine 2030 sont constructibles sous conditions. .../... Afin d'adapter les futures constructions à l'aggravation de l'aléa, les PLU devront respecter les prescriptions suivantes : les altimétries minimales seront adaptées aux hauteurs de l'aléa 2100 pour les niveaux des premiers planchers habitables (se référer au tableau ci-avant).

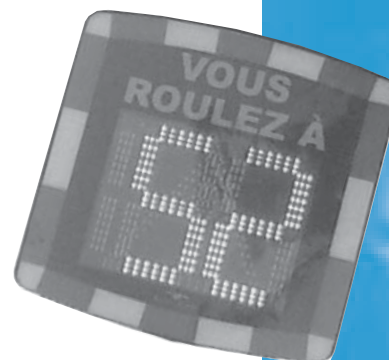
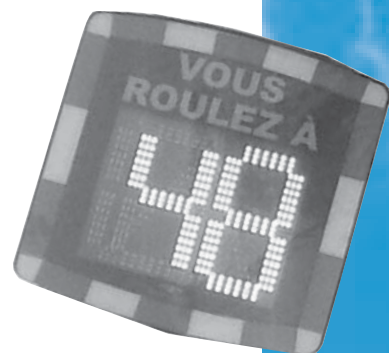


LES RADARS NOUVEAUX SONT ARRIVES

Voici quelques mois que de nouveaux panneaux de signalisation ont fait leur apparition sur la D 106. Ils ponctuent la route qui va de Lège au Cap Ferret. Ce sont les radars pédagogiques. Leur but est d'inciter les automobilistes à respecter le code de la route. Dans les villages la vitesse maximum autorisée est de 50 kms/heure. Tout le monde le sait, bien sur, mais certains ont tendance à l'oublier, et le confort des voitures, toujours plus puissantes et silencieuses et douces à conduire ne facilite pas l'obéissance. On se croit à 50 et on est à 70 ou même 80 sans s'en rendre compte. Les nouveaux radars rappellent à chacun sa vitesse. Au dessus de 50 la vitesse s'affiche en rouge, au dessous elle passe en vert. Est-ce que c'est efficace ? Oui ! Ca marche ! Les voitures ralentissent la plupart du temps. Alors, sont ils magiques ? En quelque sorte. Ils sont interactifs et cela fait toute la différence avec les panneaux fixes, inertes, muets. Ceux la sont en prise directe avec chaque voiture et chaque automobiliste se sent concerné en temps réel.

Si l'on lève le pied, on a plus de temps pour apprécier le paysage, la plage herbue de Jane de Boy, des aigrettes au tournant de Claouey ou un écureuil qui saute entre 2 pins.

Oui les nouveaux radars pédagogiques sont des invitations à prendre son temps, goûter la beauté de la presqu'île avec encore plus de plaisir, apprécier l'environnement en favorisant la sécurité des autres. Alors bravo aux nouveaux radars qui aident chacun à se responsabiliser et évitent les amendes et qui en plus sont très polis puisqu'ils disent merci !



UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LE DRAGAGE DU PORT DE LA VIGNE

La Direction Départementale Des Territoires et de la Mer de La Gironde lance une ENQUÊTE PUBLIQUE qui concerne les opérations de dragages du Port de La Vigne.

Celle-ci se déroulera du 15 juillet au 16 août 2013 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation décennale pour la réalisation des opérations de dragages d'entretien du port de La Vigne sur la commune de Lège-Cap Ferret.

Les dragages portent sur un volume annuel de vase estimé 20.000 m3.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Lège-Cap Ferret le lundi 15 juillet 2013 de 14h à 17h et vendredi 16 août 2013 de 14h à 16h30 ainsi qu'à la mairie annexe du Cap Ferret le samedi 27 juillet 2013 de 9h00 à 12h00, le mercredi 31 juillet 2013 de 8h30 à 12h30 et le samedi 10 août 2013 de 9h00 à 12h00.

Le mot du trésorier

Le fonctionnement d'une association entraîne des frais assez importants, ne serait-ce que l'impression et l'envoi de deux bulletins par an à plusieurs centaines de personnes. Nous n'avons pas d'autres ressources que vos cotisations.

Nous n'avons aucune subvention. Donnez-nous donc, chers adhérents, les moyens financiers indispensables à la poursuite de notre action en acquittant dès que possible votre cotisation pour l'année 2013 (si vous avez omis 2011 et 2012, vous pouvez l'ajouter). D'avance nous vous en remercions.

ASSEMBLEE GENERALE DE CODEPPI

Le vendredi 02 août 2013

CAP FERRET - Salle Municipale de la Forestière - à partir de 18h15

Organisation de l'AG et ordre du jour :

- 18h15 accueil des adhérents, paiement des cotisations ;
- 18h30 ouverture de l'AG par le président ;
- Lecture pour approbation du C/R de l'AG - 2012 ;
- Lecture du rapport moral 2012 - 2013 ;
- Présentation pour approbation des comptes de l'association ;
- Objectifs pour 2013 - 2014 - vote pour l'entrée de Codeppi à la Ceba ;
- Parole aux adhérents
- Election du tiers sortant et des nouveaux membres du Conseil d'Administration ;
- Les activités de la Société VERMILION ENERGY autour du Bassin ;
- Allocution si présent de Mr C. GAUBERT vice-président du Conseil Général de la Gironde ;
- Allocution si présent de Mr M. SAMMARCELLI Maire de Lège-Cap Ferret ;
- Clôture de l'assemblée générale.

Réunion des invités et des adhérents autour d'un apéritif " Ostréicole ".

Cotisations membre actif : 15 € Membre bienfaiteur : plus de 15 €

A régler par chèque postal ou bancaire à... CODEPPI – CCP 743 B Bordeaux

Adresse postale : CODEPPI - BP 20 CLAOUEY – 33950 LEGE-CAP FERRET

Votre nom et prénoms, adresse principale, éventuellement votre adresse secondaire et votre courriel :

.....
.....
.....

Si vous êtes candidat pour entrer au conseil d'administration, faites-le nous savoir